



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 34

Mis en ligne le : 11/02/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le six du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI -- M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs :

Mme HAMOU-THERREY à Mme RAFIA

Mme ROVARINO à Mme CUIILLIERE

Mme CHAUVIN à Mme MICHEL

Absents :

M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE- M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

- CESSION A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION CIRKUL'R

N° acte : 3.2

Délibération n°25- 06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu la demande écrite de l'association Cirkul'R en date du 21 octobre 2024

La commune a constitué au fil des années un patrimoine mobilier lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues.

Aussi, en vue du renouvellement de ce parc, la commune procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge ou de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont devenus obsolètes.

Considérant l'état de vétusté de la remorque plateau A485 acquis en 2003, entreposée au Centre technique municipal, et de sa valeur nette comptable (VNC) à 0 € ;

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Considérant que l'association Cirkul'R qui participe au Carnaval de la ville de Vitrolles, souhaite récupérer une remorque plateau afin de la transformer en char.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit de la remorque plateau A485 au profit de l'association Cirkul'R.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

AUTORISE la cession à titre gratuit de la remorque plateau A485 au profit de l'association Cirkul'R.

PRECISE la sortie d'inventaire de ce bien identifié V00295, acquis en 2003 pour 3 843,80 € et ayant une VNC à 0 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette cession.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAQUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10/02/2025

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

